



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2016 – 19H00
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Pascal AVRIT - Emmanuel ARNAUD - Bruno MARTEAU – Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU – Elena BOULIAU

Pouvoirs : C. IDIER pour P.GINEAU – G.BUTEAU pour M.BARRETEAU – J.PORTRAT pour R.BOURASSEAU

Secrétaire de séance : Pascal TRETON

Convocations distribuées le 09/12/2016 **PV publié** le 27/12/2016 **Présents** 8 - **Votants** 11

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016.

DÉLIBÉRATION N° 2 - SERVICES PÉRISCOLAIRES – CONVENTION AVEC LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Après avoir entendu l'exposé de Marcelle BARRETEAU - adjointe aux finances, sur les démarches entreprises par les commissions « Finance » et « Scolaire », tendant à obtenir une prise en charge des déficits des services périscolaires :

- + Garderie,
- + Restauration scolaire,
- + Temps intermédiaire,

l'assemblée délibérante autorise Monsieur le maire à signer une convention qui a pour objet de définir les modalités de participation financière des communes extérieures de La Chapelle-Palluau et Saint Paul Mont Penit au fonctionnement des services périscolaires du groupe intercommunal « Le Verger » avec effet au 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N° 3 - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT – VOIRIE RUE DE LATTRE DE TASSIGNY

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention visant à autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements de sécurité, d'en fixer les conditions techniques de réalisation, de définir les modalités et les responsabilités d'entretien et de permettre au maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation.

DÉLIBÉRATION N° 4 – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – CONTRAT GROUPE

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion pour agir pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

DÉLIBÉRATION N° 5 – DÉCISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

LOUAGE - BAUX					
N°	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT	
2016/L/5	09/06/16	LE CAM	Autorisation de sous-location du cabinet kinésithérapeute		
DÉCISIONS BUDGÉTAIRES					
N°	DATE	BUDGET	DÉTAIL	IMPUTATION	MONTANT
2016/F/5	09/12/16	PRINCIPAL	ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR	2183	10 000,00€
CONTRATS DE PERSONNEL					
N°	DATE	AGENTS	POSTE	DURÉE	
2016/CP/7	25/11/16	ADJOINT TECHNIQUE	Service périscolaire 6h/s	01/12 - 31/12/2016	
2016/CP/8	25/11/16	ADJOINT TECHNIQUE	Surveillance cour - 1h35/j	01/12 - 31/12/2016	

DÉLIBÉRATION N° 6 – ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE e-COLLECTIVITÉS VENDÉE

Patrick GINEAU fait part à l'assemblée de la présentation qui a été faite ce jour par le Centre de Gestion, de la plateforme d'administration électronique PLEIADE (plateforme d'échanges informatiques et d'administration électronique qui propose les fonctionnalités suivantes :

- La télétransmission des actes au contrôle de légalité par le biais des protocoles ACTES et ACTES budgétaires
- La télétransmission des flux comptables entre les collectivités et les trésoreries par le biais du protocole PESV2/HELIOS
- Un parapheur électronique pour signer électroniquement
- La dématérialisation des marchés publics et leur publication sur le site www.marches-securises.fr
- Un service de convocation électronique des élus
- Une gestion électronique des documents (GED)
- La gestion d'espaces collaboratifs

C'est une plateforme d'administration électronique qui constitue le socle commun du syndicat e-collectivités Vendée auquel il faut adhérer pour pouvoir bénéficier des prestations.

L'adhésion est soumise à une cotisation annuelle variable. Pour Palluau, le montant est estimé autour de 700€.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités Vendée à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉLIBÉRATION N° 7 – ELECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE e-COLLECTIVITÉS VENDÉE

Suite à l'adhésion au syndicat mixte e-Collectivités Vendée et après un vote à bulletin secret, Monsieur Robert BOURASSEAU est élu représentant de la commune.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés.

Séance levée à 20H00
Robert BOURASSEAU – président de séance